Image not found or type unknown

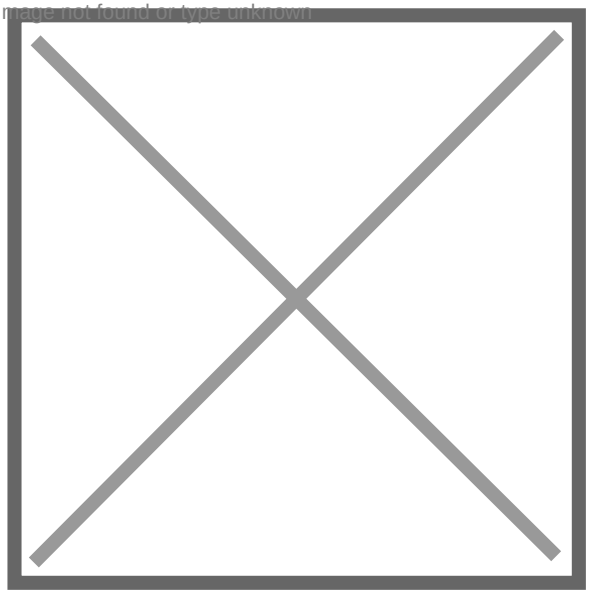

Rupture cdi signé avant la date d'embauche?

Par **gwen87000**, le **03/10/2012** à **21:09**

Bonjour,
Je viens de signer un CDI qui débute le 22.10.12 par 1 semaine de formation à 450km de l'entreprise.
Dans le même temps, j'ai eu la réponse d'un autre entretien qui est positive et ce 2e poste m'intéresse bien plus (tâches + salaire)

Est-il possible de rompre un CDI déjà signé, compte tenu que la prise de poste n'est que le 22.10.12?
SI oui, comment faire?

Merci par avance.

Par **pat76**, le **04/10/2012** à **13:53**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous informer l'employeur que pour des raisons personnelles vous nêtes plus en mesure d'entrer à son service à partir du 22 octobre 2012.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Inutile de préciser que vous avez trouvez une meilleure offre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés